DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007

Délibération n° 2007.12.445

Autorisations de programme et crédits de paiement : parc des expositions, médiathèque et réseau des eaux pluviales

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 14 décembre 2007

Membres présents:

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2007

DELIBERATION N° 2007.12.445

FINANCES - PROGRAMMATION Rapporteur : Monsieur NEBOUT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT : PARC DES EXPOSITIONS, MEDIATHEQUE ET RESEAU DES EAUX PLUVIALES

Par délibération n° 40 du 17 mars 2005, le conseil communautaire a décidé de créer les 3 autorisations de programme/crédits de paiement suivantes :

- construction du parc des expositions (AP n°1),
- médiathèque (AP n°2),
- réseau des eaux pluviales : grands émissaires (AP n°3).

Par délibération n° 81 du 23 mars 2007, le conseil communautaire a procédé à l'ajustement des montants des autorisations de programme et des crédits de paiement comme suit :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme	CA 2005	CA 2006	Reports 2006 sur 2007	Crédits de paiement 2007	Crédits de paiement 2008	Crédits de paiement 2009
Construction du Parc des Expositions (Espace CARAT)	24 039 K€	1 993 K€	14 393 K€	4 051K€	3 602 K€		
Médiathèque	22 583 K€	30 K€		33 K€	4 000 K€	8 621 K€	9 899 K€
Réseau des Eaux Pluviales : Grands Emissaires	3 600 K€	5 K€	974 K€	378 K€	600 K€	1 643 K€	

Suite à l'évolution des projets il convient à nouveau pour 2008 de procéder à quelques ajustements. Pour le **parc des expositions**, il s'agit de prendre en compte les soldes des marchés. Les nouveaux montants seraient donc les suivants :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme	CA 2005	CA 2006	Projet de CA 2007	Reports 2007 sur 2008	Crédits de paiement 2008
Construction du Parc des Expositions (Espace CARAT)	24 109 K€	1 993 K€	14 393 K€	7 533 K€	120 K€	70 K€

Pour la médiathèque, il est proposé de prévoir des crédits de paiements suffisants pour payer les études et les acquisitions en 2008, sans modifier le montant de l'autorisation de programme. Celui-ci sera ajusté après réalisation des études. Les nouveaux montants seraient donc les suivants :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme	CA 2005	Projet de CA 2007	Crédits de paiement 2008	ae	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013
Médiathèque	22 583 K€	30 K€	4 K€	4 000 K€	1 000 K€	1 000 K€	7 000 K€	8 000 K€	1 549 K€

Pour les eaux pluviales, pour tenir compte de l'évolution du chantier, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme	CA 2005	CA 2006	Projet de CA 2007	Reports 2007 sur 2008	Crédits de paiement 2008
Réseau des Eaux Pluviales : Grands Emissaires	3 600 K€	5 K€	974 K€	259 K€	122 K€	2 240 K€

Vu l'avis favorable de la réunion « toutes commissions confondues » du 11 décembre 2007,

Je vous propose donc:

DE MODIFIER le montant total de l'autorisation de programme relative à la construction du parc des expositions en l'augmentant de 70 K€ TTC pour la porter à 24 109 K€ TTC et les crédits de paiements pour l'exercice 2008 selon le tableau ci-dessus.

DE MODIFIER pour la médiathèque et le réseau d'eaux pluviales la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement du projet selon le tableau ci-dessus, sans modification du montant de l'autorisation de programme.

DE PREVOIR les crédits de paiement pour l'exercice 2008 au budget primitif 2008.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :				
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :			
26 décembre 2007	26 décembre 2007			